

**Modification de l'ordonnance sur les récipients à pression simples : Ouverture de la  
procédure d'audition**

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil d'Etat vous remercie de lui avoir octroyé la possibilité de participer à la consultation fédérale citée en rubrique et approuve le projet dans son entier.

En effet, le canton de Neuchâtel n'a pas de remarques particulières à formuler et préavise favorablement les modifications de l'ordonnance sur les récipients à pression simples.

En vous remerciant de nous avoir consultés, nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 13 mai 2015

Au nom du Conseil d'Etat:

*Le président,*  
A. RIBAUD

*La chancelière,*  
S. DESPLAND